

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mars 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : ECC Mazars Borhen Chebbi.

BILAN

arrêté au 31-12-2023 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	104 339 085	122 243 820
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		6 432 679	8 320 295
b - Obligations et Valeurs assimilées		97 906 406	113 923 525
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		38 152 410	54 054 730
a - Placements monétaires	3-3	10 231 663	33 977 574
b - Disponibilités	3-5	27 920 747	20 077 156
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	0	0
AC 4 - Autres actifs		0	
TOTAL ACTIF		142 491 495	176 298 550
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	113 952	122 758
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	269 337	252 175
TOTAL PASSIF		383 289	374 933
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-7	134 257 668	166 738 987
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	7 850 538	9 184 630
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 311	8
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 849 227	9 184 622
ACTIF NET		142 180 206	175 923 617
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		142 491 496	176 298 550

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	7 142 404	8 993 388
a - Dividendes		44 146	188 506
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 098 258	8 804 882
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	3 674 283	2 686 341
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 816 687	11 679 729
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-1 369 790	-1 560 751
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 446 897	10 118 977
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	3-12	-277 413	-278 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 169 484	9 840 616
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-1 320 257	-655 994
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 849 227	9 184 622
PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u>		1 320 257	655 994
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-209 387	589 171
* +/- values réalisées sur cession des titres		910 953	115 624
* Frais de négociation de titres		0	-78
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 871 050	10 545 333

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant		
<u>des opérations d'exploitation</u>	9 871 050	10 545 333
a - Résultat d'exploitation	9 169 484	9 840 616
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-209 387	589 171
c - +/- values réalisées sur cession de titres	910 953	115 624
d - Frais de négociation de titres	0	-78
AN 2 - Distribution des dividendes	-7 467 600	-8 294 058
AN 3 -Transaction sur le capital	-36 218 862	-22 971 829
a - Souscriptions	435 824 907	460 532 462
* Capital	414 605 640	438 896 511
* Régularisation des sommes non distrib.	909 087	778 044
* Régularisations des sommes distrib.	20 310 180	20 857 907
b - Rachats	-472 043 769	-483 504 291
* Capital	-447 696 847	-459 616 325
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 000 766	-831 635
- Régularisation des sommes distrib.	-23 346 156	-23 056 332
VARIATION DE L'ACTIF NET	-33 815 411	-20 720 554
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	175 923 617	196 644 171
b - En fin de l'exercice	142 108 206	175 923 617
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	1 663 586	1 871 122
b - En fin de l'exercice	1 333 429	1 663 586
Valeur liquidative	106.574	105.750
Dividende par action	5.520	5.257
AN 6 Taux de Rendement	6.00%	5.63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2022 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

- ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en pension*** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 104 339 085 Dinars contre 122 243 820 Dinars au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'acquisition	97 796 149	115 689 558
- Obligations et valeurs assimilées	92 365 131	107 996 939
- Titres OPCVM obligataires	5 431 018	7 692 619
Plus ou moins -values potentielles	1 337 536	1 546 924
-Obligations et valeurs assimilées	335 875	919 249
- Titres OPCVM obligataires	1 001 661	627 675
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	5 205 400	5 007 338
Total	104 339 085	122 243 820

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 7 142 404 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre un montant de 8 993 388 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
- Revenus des Obligations	4 775 644	6 886 848
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	2 342 614	1 918 034
- Revenus des titres OPCVM	44 146	188 506
Total	7 142 404	8 993 388

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 10 231 663 Dinars contre un solde 33 977 574 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôts	-	18 956 986
Intérêts courus sur certificats de dépôts	-	6 947
Créances sur opérations de pension livrée	9 999 128	14 999 857
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	232 535	13 784
TOTAL	10 231 663	33 977 574

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 674 284 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 2 686 341 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
- Intérêts du compte courant	1 486 366	1 208 249
- Intérêts des Certificats de Dépôt	595 401	214 479
-Intérêts des prises en pension	1 592 517	1 191 864
-Intérêts des bons de trésor à court terme	-	71 749
Total	3 674 284	2 686 341

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 27 920 747 Dinars contre 20 077 156 Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Avoirs en banque	59 836 404	49 139 773
- Sommes à l'encaissement	3 381 611	3 452 400
- Sommes à régler	-35 577 120	-32 949 761
- Intérêts courus/Cpte courant	279 852	434 744
Total	27 920 747	20 077 156

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 est nul contre un solde nul au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Retenue à la source sur BTA	-	-
Total	-	-

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2022	
- Montant	166 738 987
- Nombre de titres	1 663 586
- Nombre d'actionnaires	1141
Souscriptions réalisées	
- Montant	415 514 728
- Nombre de titres	4 136 596
- Nombre d'actionnaires nouveaux	353
Rachats effectués	
- Montant	- 448 697 612
- Nombre de titres	4 466 753
- Nombre d'actionnaires sortants	599

Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-209 388
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	910 953
- Frais de négociation de titres	-

Capital au 31/12/2023

- Montant	134 257 668
- Nombre de titres	1 333 429
- Nombre d'actionnaires	891

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 849 227	9 184 622
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 311	8
Total	7 850 538	9 184 630

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 113 952 Dinars contre un solde de 122 758 Dinars au 31/12/2022, détaillé comme suit:

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Gestionnaire	96 597	104 144
- Dépositaire	17 355	18 614
Total	113 952	122 758

- 10 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 269 337 Dinars au 31/12/2023 contre un solde de 252 175 Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Honoraires à payer (CAC)	38 925	15 282
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892
- CMF à payer	13 834	14 891
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	3 272	6 440
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	12 817	15 073
TOTAL	269 337	252 175

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 369 790 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 1 560 751 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
- Rémunération du gestionnaire	1 174 106	1 337 787
- Rémunération du dépositaire	195 684	222 964
Total	1 369 790	1 560 751

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 277 413 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 278 362 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	84 000	62 000
- Redevance CMF	164 441	187 365
-Autres charges/ Services bancaires	449	263
- TCL	28 523	28 734
Total	277 413	278 362

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de l'année 2023 s'élève à 1 174 106 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2023 s'élève à 195 684 Dinars TTC.

4-3 Ratios de gestion des placements

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Actif Net Moyen	164 434 980	187 365 096	203 382 128	136 714 615	129 787 382
Total charges / actif net moyen	1,002%	0,982%	0,991%	0,957%	0,969%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,833%	0,833%	0,844%	0,833%	0,833%
autres charges / actif net moyen	0,169%	0,149%	0,147%	0,124%	0,035%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,576%	5,252%	4,836%	5,031%	5,319%

4-4 Données par action

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Total des revenus des placements	8,112	7,021	6,602	4,089	6,365
Charges de gestion des placements	-1,027	-0,938	-0,917	-0,569	-0,843
Revenu nets de placements	7,085	6,083	5,685	3,520	5,522
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,208	-0,167	-0,160	-0,085	-0,137
Résultat d'exploitation	6,877	5,916	5,525	3,435	5,385
Régularisations du résultat d'exploitation	-0,990	-0,394	-0,268	1,963	0,114
Sommes distribuables de l'exercice	5,886	5,522	5,257	5,398	5,498
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,157	0,354	0,236	0,141	0,053
+/- values réalisées sur cession de titres	0,6832	0,070	0,096	0,069	0,201
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de négociation	0,526	0,424	0,332	0,210	0,253
Résultat net de l'exercice	7,403	6,339	5,857	3,645	5,638
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,526	0,424	0,332	0,210	0,253
Régularisation du résultat non distribuable	-0,069	-0,032	-0,031	0,021	0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	0,457	0,391	0,302	0,230	0,266
Distribution de dividendes	5,520	5,257	5,398	5,498	4,854
Valeur liquidative	106,574	105,750	105,094	104,934	104,804

4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2022	115 689 559	5 007 338	1 546 924	122 243 821	115 624
Acquisitions de l'année	36 894 415	0	0	36 894 415	0
Obligations	5 750 000			5 750 000	0
Bons de trésor Assimilables				0	
Actions SICAV	31 144 415			31 144 415	0
Cession et remboursement de l'année	-54 787 825			-54 787 825	0
Obligations	-21 381 807			-21 381 807	831 253
Bons de trésor Assimilables				0	
Actions SICAV	-33 406 018			-33 406 018	79 700
Variation des +/- valeurs potentielles			-209 388	-209 388	0
Actions SICAV			373 986	373 986	0
Obligations					
Bons de trésor Assimilables			-583 374	-583 374	0
Variation intérêts courus		198 062		198 062	0
Solde au 31/12/2023	97 796 149	5 205 400	1 337 536	104 339 085	910 953

4-6 Transactions avec les parties liées :

- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des actions auprès de Attijari FCP Obligataire pour un montant de 28 944 118 dinars.
- La société « Attijari obligataire Sicav » a cédé des actions auprès de Attijari FCP obligataire pour 31 305 837 dinars.
- La société « Attijari obligataire Sicav » a acquis 15 000 obligations « ATTIJARI LEASING 2023-1 » auprès de Attijari leasing pour un montant de 1 500 000 dinars.

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-12-2023

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-12- 2023	% Actif	
CODE ISIN	Obligations	30 009 290	32 924 737	23.11%	
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A	20,000	132 790	134 604.32	0.09%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30,000	1 800 000	1 916 872.77	1.35%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20,000	400 000	402 636.94	0.28%
TN0004700811	ATL 2020-1	20,000	800 000	813 868.42	0.57%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23,000	2 300 000	2 474 391.67	1.74%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10,000	1 000 000	1 071 572.60	0.75%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20,000	2 000 000	2 036 690.71	1.43%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	10,000	200 000	210 432.35	0.15%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20,000	400 000	419 523.50	0.29%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25,640	512 800	537 829.12	0.38%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60,000	2 400 000	2 418 819.67	1.70%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15,000	1 500 000	1 525 609.84	1.07%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20,000	800 000	868 664.11	0.61%
TN0002601029	STB 2008/2	8,000	100 000	104 487.67	0.07%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20,000	2 000 000	2 751 081.97	1.93%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20,000	2 000 000	2 751 081.97	1.93%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10,000	1 000 000	1 375 540.98	0.97%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12,500	750 000	791 185.25	0.56%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7,500	300 000	305 205.25	0.21%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30,000	3 000 000	3 170 240.00	2.22%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30,000	398 700	408 122.13	0.29%

TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5,000	200 000	212 752.26	0.15%
TN0001900836	BH 2009	50,000	765 000	822 755.73	0.58%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40,000	4 000 000	4 070 134.21	2.86%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12,500	1 250 000	1 330 633.88	0.93%

CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT	62 355 842	64 981 669	45.60%
------------------	-----------------------------------	-------------------	-------------------	---------------

TN0008000622	BTA 6,3 % MARS 2026	2,900	2 795 310.00	2 972 285.58	2.09%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.00	393 011.82	0.28%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	5,676	5 225 893.20	5 480 037.87	3.85%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1,100	1 039 390.00	1 117 225.30	0.78%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4,350	4 140 808.50	4 404 360.89	3.09%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5,000	4 900 900.00	5 133 471.45	3.60%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5,728	5 633 659.84	5 890 556.01	4.13%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380,000	38 000 000.00	39 333 935.34	27.60%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20,000	250 000.00	256 784.93	0.18%

CODE ISIN	TITRES OPCVM	5 431 018	6 432 679	4.51%
------------------	---------------------	------------------	------------------	--------------

TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4,502	500 082.16	502 108.06	0.35%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3,134	300 058.56	353 706.37	0.25%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34,565	4 000 186.66	4 918 737.76	3.45%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	731	100 117.03	104 440.89	0.07%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4,922	530 573.36	553 685.62	0.39%

CODE ISIN	PENSION LIVREE	9 999 128	10 231 663	7.18%
------------------	-----------------------	------------------	-------------------	--------------

PPL_AB_02/10/23_92j_9.2%_10M_B05 27	10,523	9 999 128	10 231 663	7.18%
--	--------	-----------	------------	-------

Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		107, 795,277	114 570 748	80.41%
---	--	---------------------	--------------------	---------------

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 142 491 495 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 9 871 050 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 février 2024

Le Commissaire Aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2023.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. Ces commissions s'élèvent au 31/12/2023 à 195 684 dinars.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien. Ces commissions s'élèvent au 31/12/2023 à 1 174 106 dinars.
- Le solde du compte bancaire de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ouvert auprès de « ATTIJARI BANK » est rémunéré au taux du Marché monétaire (TMM). Le montant de la rémunération nette au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 1 486 366 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 22 500 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

BORHEN CHEBBI